



Procédure de consultation
FER No 27-2018

Personne responsable:
M. Yannic Forney

Date de réponse:
25 juin 2018

Arrêté de planification pour le renouvellement des moyens pour la protection de l'espace aérien

1. Présentation générale

Le Conseil fédéral soumet aux Chambres fédérales un projet de planification dont le contenu est le suivant :

- L'espace aérien de la Suisse est protégé par des avions de combat et des moyens de défense sol-air ;
- Le Conseil fédéral est chargé de planifier le renouvellement des moyens de défense de l'espace aérien par l'acquisition de nouveaux avions de combat et moyens de défense sol-air de longue portée, de manière à ce que le renouvellement soit achevé d'ici à fin 2030 ;
- Un volume maximal de financement de 8 milliards de francs est affecté au renouvellement des moyens de protection de l'espace aérien ;
- Les entreprises étrangères qui se voient confier des mandats pour le renouvellement des moyens de protection de l'espace aérien doivent compenser intégralement la valeur contractuelle par des affaires compensatoires (*offsets*) ;
- Les acquisitions font l'objet d'une demande adressée aux Chambres fédérales dans le cadre d'un ou de plusieurs programmes d'armement ;

Un arrêté de planification de ce type est sujet au référendum.

Cet arrêté de planification constitue ainsi l'objet de cette présente consultation.

2. Considérations

Dans un avenir proche, les avions de combat et les moyens de défense sol-air actuellement engagés atteindront le terme de leur durée d'utilisation. En ce sens, notre Fédération soutient avant tout le remplacement des F/A-18 C/D d'ici à 2030. Ceci est d'autant plus nécessaire que les autres pays utilisant ces avions les retireront du service et ces appareils entraîneront des dépenses conséquentes en termes d'entretien et de gestion des pièces détachées en Suisse. A long terme, il devient plus avantageux de se munir de nouveaux avions de combat que d'entretenir de trop vieux dont les coûts d'entretien seront logarithmiques.

Sur le plan de la sécurité aérienne, il est plus que nécessaire d'avoir des avions efficaces, à même de protéger la population et les infrastructures de la Suisse, d'autant plus que la situation en matière de politique de sécurité en Europe et au-delà de ses frontières, n'a jamais été aussi tendue au cours de ces 30 dernières années. Pour notre Fédération, la modernisation des moyens de protection de l'espace aérien doit ainsi tenir compte des incertitudes qui prévalent en ce qui concerne la politique de sécurité. Ainsi, il paraît adéquat de s'équiper de nouveaux avions de combat puisque les F-5 et les F/A 18 comptent respectivement 40 et 20 ans d'utilisation. Les deux projets, « prochain avion de combat » (PAC) et « nouveau système de défense sol-air » (DSA) se complètent donc pour que la Suisse soit en mesure, au plus tard en 2030, de défendre son espace aérien.

Il est toutefois à souligner l'importance de focaliser à l'avenir le débat sur la protection de notre espace aérien et beaucoup moins sur le modèle de l'avion à acheter. En effet, lors de la précédente votation sur le Gripen, les discussions ont surtout porté sur ce modèle et son coût, ce qui a amené l'objet politique à être rejeté en votation populaire.

Notre Fédération donne ainsi un préavis favorable à cet arrêté de planification afin que l'armée soit capable de poursuivre sa mission qui consiste à protéger et défendre les personnes qui se trouvent en Suisse, ainsi que les infrastructures critiques nécessaires au bon fonctionnement de l'Etat, de l'économie et de la société contre toute menace provenant des airs et appuyer les troupes au sol lors de leur engagement.